

BULLETIN D'ADHESION / DE DON

«Promenade des Anges - 14 juillet 2016 – Entraide et défense des victimes et familles de victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016»

L'association « Promenade des Anges- 14 juillet, 2016» a pour objet de:

- Rassembler les victimes et proches des victimes de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016
- Apporter un soutien à ces personnes
- Contribuer à la recherche de la vérité sur les circonstances de cet événement et à la sanction des responsabilités éventuelles en Justice
- Aider à obtenir une juste indemnisation des préjudices subis dans le respect des choix individuels de chacun
- Aider à entretenir et perpétuer la mémoire de cet évènement et des personnes disparues
- Engager ou participer à toute action permettant l'amélioration de la sécurité en matière de terrorisme
- Contribuer à l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes et de leurs proches

Titre: Nom: Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville: Pays:

Téléphone : /___/ /___/ /___/ /___/ /___/ Portable : /___/ /___/ /___/ /___/ /___/

Email:

Date de naissance : (important pour justifier le droit de voix délibérative) : /___/ /___/ /_____/

Adhère à l'association en 2017: 10 €uros, préciser si vous êtes :

Membre Victime* :

Membre d'une Famille endeuillée / Nom de la victime :

Lien de parenté avec la victime :

Victime blessée

Victime psychologique et choquée, dont primo-intervenants :

Décrivez très succinctement votre position et vécu :
.....
.....

Membre ami de l'association ou d'une victime

Si d'une victime, merci de préciser le nom de la victime :)

Fait un don à l'association:

20 euros 30 euros Montant libre:

*NB: l'association n'est pas responsable de la définition du statu légal de victime : « sont appelés membres victimes, les victimes rescapées de l'attentat et les proches de victimes décédées : ascendants et descendants, conjoint ou compagnon, collatéraux et cas particuliers sur décision du Conseil d'Administration. » - Extrait article 5 des statuts de l'association.

* Les membres amis de l'association ou de victimes n'ont pas voix délibérative.

Moyens de paiement:

- 1) Chèque à l'ordre de : 'Promenade des Anges: 14 juillet 2016'
- 2) Virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande par email)

Bulletin à retourner à: Association « Promenade des Anges : 14 juillet 2016 », 42, rue Verdi, 06000 Nice

Fait le : /___/ /___/ /_____/ A : Signature :

Tout bulletin mal complété se verra refusé par l'Association.